

Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Général M14

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2017 qui se résument comme suit :

- Au Budget Général M14 :

excédent de 228 861,50 € en fonctionnement et déficit de 256 956,38 € en investissement. L'excédent de Fonctionnement sera affecté au Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement sera reporté au Budget Primitif 2018 en dépenses d'investissement.

- Au Budget de l'Eau M49 :

excédent de 16 118,59 € en fonctionnement et de 339 659 € en investissement. L'excédent de Fonctionnement sera affecté au Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement. L'excédent d'investissement sera affecté au Budget Primitif 2018 de la manière suivante : 44 281,86 € en recettes d'investissement et 295 377,91 € en dépenses d'investissement.

- Au Budget de la Forêt :

excédent de 13 718,64 € en fonctionnement et déficit de 12 478,07 € en investissement. L'excédent de Fonctionnement sera affecté au Budget Primitif 2018 en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement sera reporté au Budget Primitif 2018 en dépenses d'investissement.

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière pour l'ensemble des opérations de l'exercice 2017, Budget Général M14, Budget de l'Eau M49 et Budget de la Forêt.

Révision annuelle des charges locatives des appartements communaux

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les charges applicables pour les appartements communaux. Le prix moyen des charges réparties sur les 12 prochains mois à compter du 01/03/2018 seront pour le T2 de 64 m² de 72,64 € par mois ; pour le T4 de 83 m² de 94,20 € par mois et pour le T4 de 93 m² de 105,55 € par mois.

Préemption pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section C n°59 au lieu-dit La Grande Roye

Suite à la vente d'une parcelle cadastrée section C n°59 au lieu-dit La Grande Roye d'une superficie de 68 a 60 ca, contiguë à notre forêt communale soumise à l'ONF, le Conseil Municipal décide d'instaurer un droit de préemption pour l'acquisition de cette parcelle dont le coût s'élève à 6000 euros (+ 800 euros de frais).

Nouveaux rythmes scolaires

Suite à la décision des conseils d'écoles maternelle et primaire réunis le vendredi 16 mars 2018, le Conseil Municipal décide de suivre la décision des parents d'élèves élus pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours et étudiera les possibilités de poursuivre les NAP le mercredi en matinée ou en après-midi.

Ouverture d'une enquête publique en vue de la vente du CR n°36 à Aubripare

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une enquête publique en mairie suite à la demande d'un administré s'étant porté acquéreur d'une portion du chemin rural n°36 d'Aubripare d'une surface de 5 a 40 ca.

Avenants au marché pour l'extension et la restructuration du bâtiment salle des fêtes/mairie

Des travaux complémentaires ayant été effectués à la demande de la commune concernant les lots n°5 (isolation extérieure) et n°13 (chapes carrelages et revêtements de sols) de l'opération de rénovation du bâtiment salle des fêtes/mairie, le Conseil Municipal décide l'augmentation pour le lot n°5 de 2 946,36 € HT soit 3 535,63 € TTC et pour le lot n°13 de 3 325,97 € HT soit 3 991,16 € TTC.

Avis sur la demande d'adhésion de diverses collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de Frebecourt, Puzieux et du Syndicat scolaire du secteur de Le Tholy au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale).

Avis sur le maintien du service public entre Saint-Dié-des-Vosges et Epinal

Suite au projet de fermeture en décembre 2018 d'une partie du tronçon ferroviaire Arches-Saint-Dié-des-Vosges et considérant que cette ligne joue un rôle indispensable à l'équilibre pour nos territoires ruraux désertés par de nombreux services publics et que la ligne ferroviaire Epinal-Saint-Dié-des-Vosges-Strasbourg est un équipement structurant pour l'ensemble du territoire, le Conseil Municipal demande le maintien du service public entre Saint-Dié-des-Vosges et Epinal, la mise en correspondance des trains à Epinal et Saint-Dié-des-Vosges avec une complémentarité des transports et une continuité avec le tronçon Saint-Dié-des-Vosges-Saales-Strasbourg-Bâle-Mulhouse.